

Éditorial

NSS s'invite aux débats de la conférence de Paris sur les changements climatiques

Cette année voit la rencontre de deux événements structurants pour le débat sur le changement climatique : d'une part, le processus conduit par le GIEC sur l'évaluation internationale du changement climatique, de ses effets et des politiques d'atténuation et d'adaptation qui lui sont liées, et, d'autre part, le cycle des conférences de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

En 2013-2014, se termine en effet le lourd processus de rédaction du 5^e rapport du GIEC. Ses résultats ont été validés par l'approbation des « résumés à l'intention des décideurs » votés, non sans difficulté, par les représentants politiques de la communauté mondiale. De toute évidence, l'objectif symbolique de limiter à 2 °C l'augmentation de la température moyenne depuis la période pré-industrielle, objectif prôné par l'Union européenne, apparaît d'ores et déjà hors de portée et les impacts des changements en cours pourraient conduire à des évolutions irréversibles.

Parallèlement, lors de la Conférence des parties¹ à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques de Varsovie fin 2013 (COP 19), la France s'est proposée comme pays hôte pour l'organisation de la COP 21 en décembre 2015. Devrait y être approuvé un « instrument légal » qui engagerait tous les pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à partir de 2020, amorçant une nouvelle étape du protocole de Kyoto.

Les conférences internationales sur l'environnement mettent en scène les « enjeux globaux ». Les États y recherchent les consensus diplomatiques qui vont définir les problèmes et leurs solutions universelles. Souvent

découplés des avancées des connaissances scientifiques, ces arrangements techniques et institutionnels nous informent sur les conflits politiques du vivre ensemble, sur la répartition sociale du fardeau et sur les inflexions nécessaires d'un modèle de production et de consommation fortement remis en cause.

Toutefois, les négociations internationales sur le changement climatique s'essouffent. La crise, on le sait, réduit les marges de manœuvre des États, tout autant en termes de disponibilités financières et de solidarité, qu'en termes d'arbitrage entre environnement et développement économique. Dans un contexte de tensions très vives au niveau géopolitique – surenchères Nord-Sud, attermolements des grands pays émergents, relations Chine/États-Unis –, la codification d'un droit international de la responsabilité reste hors d'atteinte. La question climatique n'y échappe pas.

Les discussions sont particulièrement difficiles, aiguillant les oppositions entre pays développés et pays en développement. Les pays développés sont très en retrait, que ce soit dans leurs projets de réduction des émissions des gaz à effet de serre ou dans leur réticence à dire clairement ce que serait la répartition des fonds publics et des fonds privés, ainsi que leur distribution entre les politiques d'atténuation et celles d'adaptation. Les pays du Sud rappellent la responsabilité historique des pays développés et se limitent à proposer pour 2015 des contributions – et non des engagements – d'atténuation modulées conformément au principe des « responsabilités communes mais différenciées » et à la condition d'obtenir des moyens de mise en œuvre.

Depuis la signature de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la recherche d'un accord international qui s'imposerait à tous les États, centré sur des engagements de réduction d'émissions des gaz à effet de serre et sur un marché de permis d'émissions censé modifier les comportements des entreprises et des consommateurs, n'a pas permis de diminuer ces émissions et ne semble pas être en mesure

¹ La Conférence des parties (en anglais *Conference of the parties*, COP) est composée de toutes les parties signataires en 1992 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, soit 194 pays et l'Union européenne. Elle est l'organe suprême de la Convention-cadre et se réunit tous les ans.

de répondre au défi de la transition énergétique. Sans doute s'agit-il de réfléchir à cette représentation marchande du problème et aux conditions de cette transition énergétique en dehors du cadre géopolitique traditionnel, dominé par les tergiversations des négociations internationales.

La trajectoire, le contenu et les conflits de ces négociations nécessitent des analyses et des décryptages approfondis pour comprendre des enjeux parfois bien masqués. La question climatique renvoie aux défis de la mondialisation et du développement. L'écheveau complexe des faits scientifiques et des argumentations, d'où découlent des actions politiques du local au global, est difficile à démêler, ce qui nuit à son appropriation par tous et, notamment, par les communautés scientifiques concernées.

On retrouve ici les questions de l'utilité et de l'utilisation de la science pour cadrer les réflexions politiques et stratégiques, ce qui exige des traductions, des controverses et des débats de type « sciences en sociétés » appliqués aux caractéristiques très spécifiques du fait climatique. *NSS*, à la fois par son ambition interdisciplinaire et son attention portée à l'interface sciences/sociétés, est un lieu où ces questions doivent connaître une résonance particulière.

Notre revue a depuis longtemps suivi au plus près les événements et publié des contributions dans ses différentes rubriques en privilégiant la pertinence des analyses et l'exigence de l'évaluation².

La conjonction temporelle des sphères scientifiques et géopolitiques est l'occasion pour *NSS* de s'inviter aux débats. Nous ouvrons donc un dossier destiné à regrouper un certain nombre de textes (articles, regards, libres opinions...) sur ces différents thèmes afin de

parvenir à une publication pour la conférence de Paris en décembre 2015.

Deux grands domaines de questions pourraient être abordés :

– En quoi les termes du débat, des connaissances de base aux politiques d'adaptation et d'atténuation, ont-elles évolué depuis le 4^e rapport du GIEC de 2007 ? Le découplage entre la production de faits scientifiques et leur prise en compte par les sociétés et les États est-il irrémédiable, voire souhaitable ?

– Comment les négociations climatiques intègrent-elles les connaissances scientifiques, avec leurs incertitudes ? En retour, comment ces négociations ont-elles suscité l'émergence de domaines de recherche : par exemple, l'accent mis sur l'unité de mesure tonne équivalent CO₂, le marché européen de permis d'émissions de CO₂ et les mécanismes financiers de la REDD (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) ? Quels jeux se sont développés depuis un Kyoto tourné essentiellement vers l'atténuation, après l'irruption des problématiques d'adaptation, puis aujourd'hui d'un mécanisme « pertes et dommages », tout en subissant l'interférence évidente des politiques de développement ? Quels types de résultats escompter après les errements des précédentes Conférences des parties ?

Un appel à textes est lancé par cet éditorial. Nous demandons aux auteurs de soumettre un résumé pour le 15 juin 2014 auprès du bureau éditorial de la revue. La remise des manuscrits retenus sera demandée pour fin septembre 2014. À vos plumes donc !

Catherine Aubertin,
Michel Magny et Claude Millier

² Voir notamment le dossier « Adaptation aux changements climatiques » (vol. 18, n° 3, 2010 et vol. 19, n° 2, 2011) ; Dahan, A. (vol. 17, n° 3, pp. 271-282, 2009) ; Godard, O. (vol. 18, n° 2, pp. 187-189, 2010) ; Mollard, É. (vol. 18, n° 2, pp. 190-194, 2010) ; Magnan, A., Duvat, V., Garnier, E. (vol. 20, n° 1, pp. 82-91, 2012) ; Berger, A., de Beaulieu, J.-L., Millier, C. (vol. 20, n° 3, pp. 343-352, 2012) ; Pottier, A. (vol. 21, pp. 105-108, 2013).